

Des examens réussis à repasser

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Le syndicat étudiant dénonce un flou juridique

► A la Haute Ecole Condorcet de Saint-Ghislain, 92 élèves sur 166 devront repasser de nombreuses épreuves réussies.

► Selon la Fédération des étudiants francophones (FEF), d'autres établissements sont concernés.

Christine est une maman en colère. Sa fille, étudiante en logopédie à la Haute Ecole Condorcet à Saint-Ghislain (Hainaut), se retrouve avec une seconde session de 18 examens alors qu'elle n'a raté que trois épreuves. « *Ma fille a obtenu des cotes allant de 15 à 19/20 dans ces 15 matières supplémentaires. Quelle plus-value pédagogique tirera-t-on en lui faisant repasser des examens brillamment réussis ?* », fulmine-t-elle.

La fille de Christine est loin d'être la seule concernée. Caroline, étudiante dans cette école, a pour sa part 26 examens à repasser, dont 15 pour lesquels elle avait obtenu une note supérieure à 12/20. Elle est aujourd'hui très inquiète pour son passage dans l'année supérieure. Dans cet établissement, 92 élèves sur 166 doivent repasser en seconde session des unités entières d'enseignement. En fait, selon le décret Paysage, entré en vigueur à la rentrée académique 2014 et qui réforme le visage de l'enseignement supérieur, les activités d'apprentissage (les cours) sont réparties dans des unités d'apprentissage (des « ensembles pédagogiques pertinents »). Ces unités doivent être réussies pour être capitalisées. A Condorcet, si une activité est ratée, les étudiants doivent repasser tous les cours de l'unité.

Le ministre de l'Enseignement

supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), s'est exprimé sur le sujet au Parlement de la Communauté française mardi, en réponse à une question de la députée CDH Véronique Waroux. Il a mentionné une erreur de la part de l'école. « *J'ai demandé au Comité délégué du gouvernement d'insister auprès de la Haute Ecole, puisque le problème ne s'est posé que dans cette école (cette incise est contredite par le syndicat étudiant, NDLR), de rappeler au chef d'établissement que la réforme a été faite dans la volonté d'aider à la réussite et pas, comme ici, d'appliquer de manière cumulative des dispositions.* »

Dans un courrier adressé à Christine, le ministre précise qu'une unité d'apprentissage est considérée comme réussie lorsque sa cote atteint 10/20.

« La réforme a été faite dans la volonté d'aider à la réussite »

LE MINISTRE JEAN-CLAUDE MARCOURT (PS)

Quant aux activités d'apprentissage réussies au sein d'une unité d'enseignement qui n'est pas validée, « *il appartient à chaque établissement d'enseignement supérieur, en vertu de son autonomie, de décider si elles peuvent être mises au frigo d'une session à l'autre, ou non* ».

Si l'objectif des unités d'apprentissage est noble (permettre aux étudiants d'évoluer à leur propre rythme et favoriser leur mobilité), leur application semble un rien compliquée sur le terrain. Contacté, le cabinet du ministre a réagi : « *Jean-Claude Marcourt a plaidé au Parlement pour que le pouvoir organisateur de Condorcet dispense les étudiants qui ont réussi une matière de la repasser en seconde session. Il faut donc voir comment réagira le pouvoir organisateur de l'école.* »

Le Parlement, c'était mardi. Ce jeudi, dans *La Province*, le directeur de la Haute Ecole Condorcet ne semble pas amorcer un changement de cap, puisqu'il a déclaré appliquer le décret à la lettre. Il justifie : « *Avec ce décret, on a déjà baissé le niveau. On est passé à 10/20 au lieu de 12/20. Par rapport aux règles précédentes, le taux de réussite est beaucoup plus important qu'avant. Il a augmenté de 20 à 30 %, ce qui va poser des problèmes d'effectifs et de classes.* »

Caroline et la fille de Christine se sont résolues à préparer leur session d'août. D'autres étudiants nous rapportent que les unités d'enseignement permettent aussi de réussir de façon stratégique, en misant tout sur les matières faciles, puisqu'une cote entre 8 et 10 est autorisée par unité. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

RÉACTION

« Le ministre a fait la sourde oreille »

Selon la Fédération des étudiants francophones (FEF), le problème des unités d'enseignement dépasse le cas de l'école Condorcet : le syndicat étudiant dit avoir reçu des appels d'étudiants de divers établissements. Il est impossible, selon la FEF, de quantifier le nombre de personnes concernées à ce stade. La situation actuelle est « *sidérante* » pour la Fédération, qui dit avoir fait part du problème au cabinet Marcourt dès les premiers remaniements du décret. « *Le ministre et la majorité ont préféré faire la sourde oreille, au lieu de penser à la situation désastreuse des étudiants.* » Et de conclure : « *Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut entendre.* » Ambiance...

A.-C.B.